

Conseil municipal d'Aunac sur Charente du 21/05/2024

Ordre du jour réunion du 21.05.2024 à 20h00

Désignation secrétaire de séance : Henri SPANJERS

Absents excusés :

<i>Absents excusés</i>	<i>Pouvoir à</i>
Pascal HOFFMANN	Didier CHAMPALOUX
Jérémy HAMON	
Vanessa PALOMBO	Johanna POUVREAU
Aliptien MASSETEAU	

/* début séance conseil à: 20h04 * /

Points non prévus à ajouter :

– visite des locaux de la boulangerie par le conseil

Approbation compte-rendu réunion précédente

Fichier pdf envoyé à tous les conseillers par mail le : 13 mai 2024

Approbation

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Présentation de la MSP

Questions :

– implantation du nouveau secrétariat ?,

– plan communal de sauvegarde : où en est-on ?.

– appel du lundi 20/05 sans réponse : pas de redirection téléphonique ?

– bidon de déchets hospitaliers retrouvé sur la commune, qu'en fais-je ?

Appeler l'ARS, Johanna nous fournira les coordonnées de la société qui ramasse.

Déchèterie : Décision après jugement du tribunal administratif

Rappel des faits :

.. délibération du conseil du 22 mars 2022 autorisant M.le maire à déposer un recours au tribunal administratif.

.. prise de décision et réponse définitive du juge du tribunal administratif de Poitiers le 4 avril 2024 :

Réponse du T.A :

(transmise à la CdC le 13/5/2024)

Article 1er : La requête de la commune d'Aunac sur Charente est rejetée.

Article 2 : Les conclusions présentées par le Syndicat de valorisation des déchets ménagers de la Charente au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Délai pour faire appel (2 mois) : 4 juin 2024.

En fait, le juge reconnaît la non conformité du vote sur le fait que des délégués qui ont voté n'auraient pas dû le faire, mais que finalement si ces mêmes personnes n'avaient pas participé au vote, l'issue du scrutin aurait été identique.

→ [1136591682_2200851_02042024.pdf](#)

Nota : je n'ai pas assisté à la conférence des maires ce soir à Tourriers à 18h00. L'ordre du jour était

– présentation du projet de pôle de valorisation des déchets de Puyréaux,

– présentation du projet d'unité de valorisation énergétique de la Charente

Suite(s) à donner : options envisageables :

- Contacter Mme Isabelle AURICOSTE , en charge du futur SCOT,
- Voir la préfecture, en prévenant les RG

NOTA : Avis de Pascal sur l'option de faire appel de la décision du juge :

“Je suis très réservé sur un appel du jugement. La motivation du tribunal sur le vote est imparable et sera confirmée Un appel nous ferait perdre de l'argent et finalement de la crédibilité.”

“Sur la déchetterie, la voie judiciaire est désormais fermée. Nous risquons d'être condamné en appel à verser une indemnité à Calitom.

Il ne reste que la voie politique: les Pdt d'agglomération doivent exiger un nouveau vote. S'ils le font Calitom devra s'y résoudre. Je mesure la difficulté, mais il ne nous reste que cela.”

Approbation

Selon choix des suites à donner, autoriser M.le maire à ne rien faire.

Aucune délibération prise, compte tenu de la suite à donner

Regroupement de communes, infos :

Réunion de présentation à Moutonneau le 19 avril 2024 (en présence du conseiller aux finances publiques, des trois maires concernés, des habitants de la commune).

→ *nous avons vu des habitants qui se sentent concernés et qui ont envie de se regrouper avec Aunac.*

Délibération du conseil de Mouton ?.

→ *le conseil de Mouton a finalement décidé de ne pas entreprendre le processus de regroupement.*

Divers

Boulangerie : message de F.Bernard.

Etat avancement des travaux: tout a été débarrassé, la première passe de la société de nettoyage est faite, la première phase des travaux de réhabilitation peut commencer (remplacement de deux fenêtres, d'une porte à galandage, ...)

Après choix du boulanger, il restera l'électricité, la plomberie, le cloisonnement en lambris PVC, la réfection de l'extérieur de la vitrine.

Election européenne : tableau des permanences, (37 candidats au total), panneaux d'affichage à mettre en place.

Logement agence postale : vente Rosso (division parcellaire, RV le mardi 28/5 avec le géomètre). Nécessaire : remplacement de la cuve de fuel et désactivation de l'ancienne.

Bar : reprise par un nouveau propriétaire (engagement écrit), avec une activité de restauration.

Points non prévus ajoutés :

- *Visite des locaux de la boulangerie*
- *Publier les horaires possibles de tonte.*

/* Fin séance conseil à: 22h00 */